

**HOLI**  
à  
**Sérandon**

**samedi**  
**1<sup>er</sup> juillet**

dès  
**16h30**

**Être plein de bonne humeur**  
**Savoir marcher (Rando) ou courir (Course) !**  
**Être habillé en blanc au départ...**  
**Être le plus coloré à l'arrivée !!**

Inscription avant le 24 juin 2017.

Solo : 15 € - Étudiant ou -18 ans : 10 € - Enfant (- de 14 ans) : 5 €.

Holi "Team" (4 personnes min.) : 8 € / pers

**Fête**  
*des*  
**couleurs**

**RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS**

COMITÉ DES FÊTES DE SÉRANDON - TÉL. 06 20 24 70 94 - MAIL : serandonholi@gmail.com

# SÉRANDON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 136 - Mars 2017

**SÉRANDON**

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Fax : 05 55 95 06 54

**Adresse mail**

mairie.serandon19@wanadoo.fr

**Horaires d'ouverture**

Lundi	8h/12h - 14h/17h30
Mardi	8h/12h - 14h/17h30
Mercredi	8h/12h
Jeudi	8h/12h
Vendredi	14h/17h30

**B.I.M. de Sérandon**

N° 136 - Mars 2017

Rédacteur en chef

Huguette MARTINERIE

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

250 exemplaires.



## Éditorial

Bonjour à vous,

Tout d'abord, le conseil municipal et moi-même remercions toutes celles et tous ceux qui ont répondu à notre invitation lors de l'inauguration de la salle polyvalente. Ce fut un moment joyeux et amical pour les enfants et les adultes présents.

Durant cette parenthèse hivernale (plus qu'un mois avant le printemps !) les associations micalettes s'emploient à égayer les fins de semaine, soirée choucroute, loto, soirée gospel, concours de belote... Que les bénévoles de ces associations en soient remerciés.

Au chapitre des bonnes nouvelles, le Conseil Départemental a pris en compte la réfection de la route départementale D20E1, celle-là même qui depuis l'Arbre du Renard, traverse le bourg.

"A la Saint Modeste, le corbeau s'en va, six semaines passent et le coucou viendra".

Huguette MARTINERIE  
MAIRE

## **Séance du 08 décembre 2016**

Le Conseil Municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 19 heures à la mairie sous la présidence du maire, MARTINERIE Huguette.

**Présents** : Mmes ANGLARD Janine, BOUYGE Marie-Christine, MARTINERIE Huguette, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, Ms GENCE Eric, MATHÈS Pierre, MINARD Gérard, REYMONDOUX Didier, VALADE Jérôme

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme PARTAUD Christiane

### **1° Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité**

### **2° Aménagement des forêts communales**

Madame le maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement forestier des forêts de la commune de SERANDON. Cet aménagement regroupe les informations et les prévisions de gestion propres aux forêts relevant du régime forestier suivantes :

Forêt	Surface	Période	Statuts de protection réglementaire	Statuts de protection réglementaire
			Site NATURA 2000 ZSC n°FR7401103	Site NATURA 2000 ZSC n°FR74012001
Commune	5ha 10a 13ca	2017-2036		
Cx des Ages	28ha 90ca 00ca	2017-2036	1ha 72a 00ca	28ha 90a 10ca

Surface totale des forêts : 34ha 00a 13ca

L'aménagement est établi par l'Office National des Forêts pour une période 20 ans.

Madame le maire expose également l'existence d'enjeux réglementaires sur ces forêts.

Après avoir délibéré, 10 voix pour, le conseil municipal approuve ce projet et sollicite l'application des dispositions de l'article L.122.7 du code forestier pour l'ensemble des forêts situées dans les zones classées NATURA 2000. Cela simplifiera la réalisation des travaux de gestion courante prévus à l'aménagement. Ils seront alors validés au moment de l'arrêté préfectoral pour toute la durée de l'aménagement.

### **3° Rémunération de l'agent recenseur**

Madame le maire informe qu'elle a recruté Madame Johanna PARTAUD pour effectuer le recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2017. Comme tous les agents non titulaires de droit public, l'agent recenseur doit être rémunéré sur la base d'un indice de traitement de la fonction publique. Le conseil municipal, après avoir délibéré, 10 voix pour, fixe la rémunération sur la base de l'indice brut 342, soit 1 504.56€ brut, décide qu'à l'issue du contrat, une indemnité compensatrice de congés payés lui sera versée et décide d'appliquer l'indemnité forfaitaire relatif aux déplacements des agents des collectivités locales.

### **4° Sculpturama**

La commune de SERANDON a été sollicitée pour participer à la 5<sup>ème</sup> édition Sculpturama pour un coût de 2 500 €. Le conseil municipal ne prend pas de décision dans l'immédiat et souhaite un complément d'information de la part des personnes impliquées dans ce dispositif territorial.

### **5° Demande de subvention**

Le conseil municipal, 10 voix pour, décide d'accorder une subvention de 180 € (3 X 60 €) à l'école de Liginac pour un séjour aux Sables d'Olonne du 14 au 17 mars 2017. Raphaëlle DECROUY, Ninon et Lola LEDER sont concernées par ce séjour.

### **6° Questions diverses**

#### **Indemnité de fonction**

L'enveloppe globale des indemnités mensuelles du maire et des adjoints est de 1 407.33 € brut (650.13 € brut pour le maire et 252.40 € brut pour chacun des adjoints). Il s'agit du maximum d'indemnités qui peut être versée au maire aux adjoints et conseillers municipaux. Pour pouvoir verser à Monsieur Eric GENCE une indemnité mensuelle de 38,24 € brut (décision du conseil municipal le 24/10/2016), il faudra la prendre dans cette enveloppe. Madame le maire propose de répartir l'indemnité de la manière suivante :

Madame le maire : 650.13 € - 9.56 € = 640.57€

Monsieur Eric GENGE : 38.24 €

Monsieur Jérôme VALADE : 252.40 € - 9.56 € = 242.84 €

Madame Christiane PARTAUD : 252.40 € - 9.56 € = 242.84 €

Monsieur Pierre MATHES : 252.40 € - 9.56 € = 242.84 €

Le conseil municipal, 9 voix pour (Monsieur Eric GENGE ne participe pas au vote), accepte cette répartition à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

### **Transition Energétique – Suivi et analyse des contrats de fourniture d'électricité**

#### **Mise à disposition du service DI@LEGE par EDF COLLECTIVITES pour les Communes adhérentes au Syndicat de la DIEGE**

Madame le Maire explique que le Syndicat de la DIEGE souhaite mettre en place un accompagnement technique sur le suivi des contrats de fourniture d'électricité souscrits par ses Communes membres.

Madame le Maire précise que le Syndicat de la DIEGE, conformément à l'Article 3 de ses statuts, est compétent pour apporter son soutien à toute action de maîtrise de l'énergie en appui des collectivités adhérentes prenant la forme de conseils et d'accompagnement desdites collectivités pour assurer le suivi et l'analyse de leur comptabilité énergétique et que cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre de la Transition Energétique, selon la Loi TECV du 17 août 2015.

Madame le Maire explique que le Syndicat de la DIEGE vient de conclure un contrat avec EDF COLLECTIVITES pour la **mise à disposition du service "DI@LEGE" par internet** aux Communes adhérentes.

Ce service a pour principal objectif de faciliter la gestion du budget énergie de la Commune, en particulier :

- Le suivi en ligne des données de consommation et de facturation ;
- L'accès à des outils d'analyse et de comparaison entre les différents sites ;
- La possibilité d'exporter les données vers des outils de suivi budgétaire.

A partir de ces données, le Syndicat de la DIEGE pourra élaborer un bilan énergétique afin de proposer d'éventuels **plans d'actions pour réaliser des économies d'énergie en ces temps de rigueur budgétaire** (résiliation des contrats inactifs, optimisation tarifaire, regrouper certains abonnements, alerte de dépassement ou de surconsommation, amélioration de la performance énergétique des bâtiments, ...).

A cette fin, Madame le Maire propose de signer un mandat permettant au Syndicat de la DIEGE d'avoir accès aux données de consommations et de dépenses d'énergie relatives à l'ensemble des points de livraison de la Commune. Le conseil municipal doit également désigner un administrateur "DI@LEGE Internet", chargé de gérer les habilitations de chaque utilisateur de DI@LEGE.

Madame le Maire précise qu'aucune participation ne sera demandée aux Communes durant la durée du contrat, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018. Au contraire, ce dispositif permettrait de réaliser des économies en charges de fonctionnement.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix pour,**

- Autorise Madame le Maire à signer le mandat pour la mise à disposition au Syndicat de la DIEGE du service "DI@LEGE Internet" d'EDF COLLECTIVITE.
- Désigne Madame le Maire comme administrateur "DI@LEGE Internet".

#### **Décision modificative pour les opérations du Syndicat de la Diège (prestations voirie)**

Le conseil municipal décide, 10 voix pour, de modifier l'inscription budgétaire comme suit :

	Dépenses	Recettes
Autre personnel extérieur		
Travaux en régie	2 360.83€	2 360.83€
<b>Totaux égaux en fonctionnement</b>	<b>2 360.83€</b>	<b>2 360.83€</b>
Opération d'ordre	2 360.83€	
Voirie	-2 360.83€	
<b>Totaux égaux en investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Séance du 02 février 2017

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 19 heures à la mairie sous la présidence du maire, MARTINERIE Huguette

Présents : Mmes ANGLARD Janine, BOUYGE Marie-Christine, MARTINERIE Huguette, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, Ms GENGE Eric, MATHÈS Pierre, MINARD Gérard, REYMONDOUX Didier, VALADE Jérôme

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme PARTAUD Christiane

### 1° Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité

### 2° Programme de voirie 2017

Le conseil municipal, prend connaissance de devis estimatifs pour travaux de voirie établis par le Syndicat de la Diège. Après avoir délibéré, 10 voix pour, le conseil municipal décide de programmer pour 2017 des travaux sur les voiries suivantes :

Renforcement de la VC8 de la Moransane à la Rousserie validée en séance du conseil municipal le 12/02/2016 pour une programmation en 2017 – Demande de subvention 2017 DETR (État) au taux de 32%.

Renforcement de la VC5 Monange et de la VC6 Les Boisses – Demande d'aide 2017 au Conseil Départemental au taux de 40%

Renforcement de la VC11 Vernéjoux - Reliquat de subvention du Conseil Départemental de 2015 sur les VC34 et 44

Renforcement de la VC21 La Sarraudie - Reliquat de subvention du Conseil Départemental de 2015 sur les VC38 et 30

La Communauté de Communes n'ayant pas encore transféré la compétence voirie, la VC4 du Battut est toujours **intercommunautaire**. Les travaux ne peuvent pas être réalisés par la commune en 2017.

### 3° "City stade"

Le conseil municipal prend connaissance de deux devis de sociétés spécialisées en aménagement de "City Stade".

Après avoir délibéré, le conseil municipal, 10 voix pour, décide de choisir les équipements et les aménagements à retenir et de rencontrer les sociétés avant de valider un projet définitif et de lancer un appel d'offres dont la maîtrise d'œuvre serait assurée par le Syndicat de la Diège.

### 4° Régime indemnitaire

Madame le Maire expose que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) s'appliquant à la fonction publique territoriale doit être mis en place. Il comporte :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;

- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue aux primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu (NBI pour agent de maîtrise : 558.96 € annuel et pour adjoint technique stagiaire : 558.96 € annuel)

### Bénéficiaires du RIFSEEP

**Cadre d'emploi 1 :**  
**agent de maîtrise (1 titulaire)**

**Cadre d'emploi 2 :**  
**adjoints techniques (1 stagiaire, 1 contractuel))**

**Cadre d'emploi 3 :**  
**secrétaire de maire (1 titulaire)**

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents non titulaires.

**Montants de référence** : Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de plafonds fixés par l'Etat.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions
Groupe 1	Responsabilité d'une direction ou d'un service Fonctions de coordination ou de pilotage
Groupe 2	Encadrement de proximité
Groupe 3	Emplois nécessitant une qualification ou une expertise particulière

Il est proposé que les montants de référence pour les cadres d'emplois visés plus haut soient fixés à :

Cadres d'emplois	Groupe	Montant de base annuel	
		IFSE	CIA
Cadre d'emplois 1	Groupe 1		
	Groupe 2		
	Groupe 3	2 408 €	
Cadre d'emplois 2	Groupe 1		
	Groupe 2		
	Groupe 3	100 € 914.40 €	
Cadre d'emplois 3	Groupe 1		
	Groupe 2		
	Groupe 3	2 500 €	416 € (10% du plafond)

Les montants de base sont établis pour un agent

exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet. Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, 11 voix pour

- D'instaurer le RIFSEEP comme défini ci-dessus.

### **5° Dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT modifié par la loi n°2012-1510 du 29/12/2012 art 37 :

Dans le cas où le budget d'une commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la commune est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la commune peut sur autorisation du conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Après avoir délibéré - 10 voix pour - le conseil municipal autorise Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

### **6° Indemnités de fonction**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants :

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, 10 voix pour, et avec effet au 01/02/2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, adjoints et élu :

Madame MARTINERIE Huguette, maire percevra 16.75% de l'indice brut 1015,

Monsieur VALADE Jérôme, 1<sup>er</sup> adjoint, Madame PARTAUD Christiane, 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur MATHÈS Pierre, 3<sup>ème</sup> adjoint, percevront 6.35% de l'indice brut 1015

Monsieur GENGE Eric, élu, percevra 1% de l'indice brut 1015.

Cette délibération remplace celle du 16/12/2016.

### **7° Questions diverses**

#### ***Tarifs de location de la salle polyvalente.***

En complément de la délibération prise le 24/10/2016 définissant les tarifs de location de la salle polyvalente, le conseil municipal, 10 voix pour, décide de fixer à 50 € la location de la salle polyvalente aux commerçants et précise que le tarif de location de 150 € est demandé pour un week-end (samedi + soirée du samedi + dimanche). Une journée supplémentaire prise sera facturée 100 €.

#### ***Désignation d'un élu pour représenter la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au sein de Haute Corrèze Communauté.***

Madame Huguette MARTINERIE est désignée par le conseil municipal - 10 voix pour.

#### ***Désignation d'une personne de la commune susceptible de devenir commissaire de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs).***

Le conseil municipal propose Monsieur Jean-Marc DUCHAUZE qui était commissaire titulaire à la CIID de la Communauté de Communes des Gorges de la Haute-Dordogne.

#### ***Démission de Mme Sandra SAUBESTY MARTINERIE - Election d'un délégué de la commune au Syndicat de la Diège***

Madame le Maire expose que, suite à la démission de Mme Sandra SAUBESTIE MARTINERIE, conformément à l'article L.5211-8 du Code des Collectivités Territoriales, il y a lieu de pourvoir à son remplacement et d'élire un nouveau délégué titulaire représentant la commune au sein du Comité du Syndicat de la Diège.

Le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal élit (10 voix pour) :

Monsieur Pierre MATHÈS, délégué titulaire.

Monsieur Didier REYMONDOUX, délégué suppléant (en remplacement de Monsieur Pierre MATHÈS).

La séance a été levée à 22h30.

## **ETAT-CIVIL**

### **NAISSANCE**

Alexandra DECROUY VERGNE le 12/12/2016 à Ussel, domiciliée à La Rousserie

Théo est né le 09 mars 2017 à Ussel, fils de Loïc CHASSING et de Stéphanie SAUVADET domiciliés à "Lascaux".



### **DÉCÈS**

Jean-Louis MONANGE le 18/11/20316 à Ussel, domicilié aux Boisses

Pascal SALINGRE le 01/01/2017 à Limoges, domicilié aux Ages



# CIMETIÈRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades, et, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, seront interdites la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel.



Nos cimetières, majoritairement très minéraux, sont des espaces où la tolérance aux plantes indésirables semble impossible. Suite à la pression des usagers de ces lieux, les gestionnaires tendent à maintenir les espaces dans un état de "propreté" irréprochable, impliquant un usage systématique des pesticides.

Si éviter l'apparition d'herbes indésirables était réaliste avec des herbicides chimiques, cela l'est déjà nettement moins dans le contexte de suppression des pesticides préconisée par la nouvelle législation.

Pour répondre aux nouvelles contraintes, deux possibilités s'offrent aux gestionnaires : revoir la conception des cimetières et/ou dégager du temps de travail pour réaliser un désherbage alternatif intensif.

Dans le cas de la commune de Sérandon, engagée dans l'opération "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages", il a été décidé d'amorcer de nouvelles pratiques de gestion des espaces publics : d'une part en ayant supprimé depuis 2011 l'usage des pesticides et d'autre part en créant un espace expérimental d'enherbement d'une allée dans le cimetière.

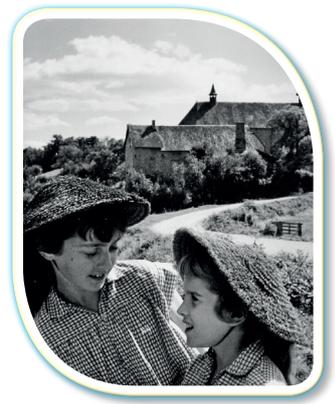
## Réponse à la photo énigme du bulletin n° 135

Par Alain Bech

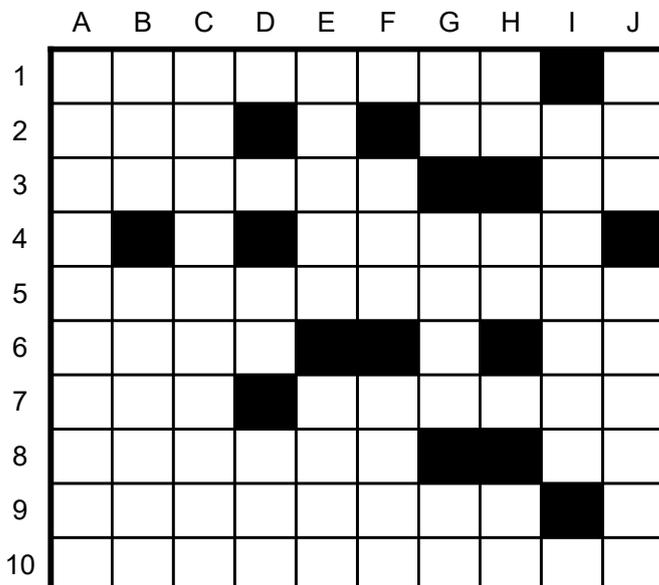
Tirée de l'ouvrage "Doisneau en Limousin", cette photo a été prise par Robert DOISNEAU (1912-1994), grand photographe de l'après-guerre.

Devant l'église de Sérandon figurent les deux filles du photographe, Francine et Annette, qui étaient souvent les modèles de leur père. Aujourd'hui septuagénaires, elles gèrent l'héritage artistique de leur père, les 450 000 clichés qui racontent la vie quotidienne des Français.

À l'âge de sept ans, Robert DOISNEAU avait vécu une année durant avec sa mère au château de Mialaret, près de Neuvic. Il est revenu par la suite à de nombreuses reprises en Limousin et au moins une fois à Sérandon.



## MOTS CROISÉS MICALET N°3 PROPOSÉS PAR ALAIN BECH



### Horizontalement

1 - Telle l'eau domptée en amont d'un barrage. 2 - Garçon de Lisa. Bâtiment voisin de celui dédié à Sainte-Radegonde. 3 - Parent. Fin féminine sauf exception. 4 - Certains ont attendu en vain son demi-tour dans les côtes de la Dordogne. 5 - Il est logique de les envoyer paître de ce côté-ci de la Dordogne. 6 - Produit. Fin verbale. 7 - Plaça. Pour rejoindre le Cantal sans emprunter les ponts et sans se mouiller les pieds. 8 - Même à Sérandon, il est mis à la retraite quand il ne peut plus monter. Est répété au Verdier. 9 - Elles peuvent rejoindre le Cantal sans emprunter les ponts mais en se mouillant les pieds. 10 - Malgré leur taille, ils attirent les ornithologues du côté du belvédère de Gratte-Bruyère.

### Verticalement

A - Il fait grand bruit pour poursuivre le creusement de la vallée de la Dordogne. B - Code de la Norvège. Fis de même. C - Depuis, le pont de La Nau n'est plus vraiment un pont. D - Partie de charpente. Aller à la fin. E - A donc été prêté. Chassé sous ce nom à Sérandon. F - Pile. Petite baie. G - A la sortie de Neuvic. Passé tout près. Article étranger. H - Roulé dans la farine. Chiffre au sein de Douniol. Pronom réfléchi. I - Beaucoup d'eau en amont d'un barrage. J - Se plante pour jouer à l'entrée de Neuvic. Certains Micalets en font des cordes.

## REPAS DES ANCIENS



Belle ambiance au repas des aînés.

Samedi 10 décembre à la salle polyvalente rénovée, s'est déroulé le repas des aînés organisé par le conseil municipal.

57 convives avaient pris place autour des tables afin de partager le menu

d'excellente qualité préparé par madame Janine ANGLARD.

Le service était effectué par les conseillers municipaux et employée communale. L'animation dansante était assurée par le sympathique accordéoniste Jean-Paul LÉNIAUD.

La soirée se termina par une soupe à l'oignon au pain bis et gratinée accompagnée d'un bon "chabrol".



## LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE A ÉTÉ INAUGURÉE !

Samedi 14 janvier, en présence de nombreuses personnalités et de sérandonnais, la maire Huguette MARTINERIE entourée de son conseil municipal a officiellement inauguré la nouvelle salle polyvalente.

L'ancien local entièrement réhabilité au niveau du sol, des murs, de la décoration et de l'insonorisation a été agrandi d'une nouvelle surface dédiée à un espace cuisine-plonge, d'un vestiaire et d'un hall d'entrée moderne.

Volontairement associée à des enfants de la commune pour symboliquement couper le ruban aux couleurs de la France, Huguette MARTINERIE, a tenu à rappeler que ce projet était une concrétisation d'un engagement électoral pris lors des dernières élections municipales.

Elle a également souhaité préciser : "Je remercie particulièrement M. CLAVEYROLAT l'architecte et toutes les entreprises ayant participé et œuvré pour une fin de chantier respectée..."

Merci également à SANDRA SAUBESTY pour le suivi des travaux...

Merci enfin à Pierre MATHES et Didier REYMONDOUX pour leur contribution aux derniers ajustements techniques".



# LE CLUB "LOU MICALETS"

## PARTAGE LA GALETTE

A l'occasion de la nouvelle année, une quarantaine d'adhérents du club Lou Micalets de Sérandon ont partagé la galette des rois le vendredi 13 janvier après avoir joué à divers jeux de cartes ou de société.

Cette réunion très conviviale a été l'occasion de lancer la saison 2017 qui, comme tous les ans, sera riche en animations diverses : loto, concours de belote, thé dansant, randonnées, séjour en Espagne ...



## CLÔTURE DE LA SAISON 2016

Le 22 janvier 2017, pour clôturer une année 2016 très riche en événements, le club "Lou Micalets" de Sérandon s'est réuni en assemblée générale au cours de laquelle ont été présentés le rapport d'activité 2016, le bilan financier 2016 et les prévisions de manifestations pour 2017.

À l'issue de cette réunion, les 58 présents se sont retrouvés pour partager le repas de fin d'année. L'animation musicale qui accompagnait ce repas a su entraîner tous les amateurs de danse sur la piste où se sont succédé des marches, des pasos, des madisons et des danses des années 80 dans une très bonne ambiance.



### Composition du nouveau bureau

Président : Daniel MAISON

Vice-président : Christian MOUGIN

Secrétaire : Laura LAFARGA-SADORNIL

Secrétaire adjoint : Jean-Claude BOURZEIX

Trésorière : Gisèle BOUYGE

Trésorière adjointe : Rose-Marie ARRIGHI

## MANIFESTATIONS 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2017

**Samedi 18 mars 2017**  
Concours de belote avec bourriche  
et buvette à 14h00

**31 Mars 2017**  
Conférence sur l'Île de Pâques à 18h00

**13 avril 2017**  
Visite de Dôme et du château des Milandes

**13 au 18 mai 2017**  
Séjour à Salou (Espagne)

**Dimanche 4 juin 2017**  
Thé dansant à 14h30

**Lundi 26 juin 2017**  
Brevets de marche

## TÉLÉTHON 2016

Le 3 décembre dernier, une journée dédiée au Téléthon a rassemblé les associations "La Dordogne de Villages en Barrages, le Comité des

Fêtes de Sérandon mais également le restaurant "Chez Lisa" et le café-épicerie "Brigitte" qui ont organisé randonnée, vente de brioches et jacinthes ainsi que cocktails et repas.

Un apéritif a été également offert par la mairie.



Les actions de tous les bénévoles et la générosité des micalets ont permis une collecte de 1 003,20 €, dont l'intégralité a été reversée au Téléthon.

Encore merci à tous !



## NOËL DES ENFANTS

Le Père Noël invité par le Comité des Fêtes de Sérandon a bien voulu faire un détour avant sa grande tournée. Avant son arrivée, les enfants ont applaudi le spectacle de Martin BELCOUR "la soupe au caillou".

Le Père Noël et ses deux lutins sont arrivés, le premier dans une jolie charrette tirée par un gentil poney, les deux autres à pied.

Le Père Noël avait fait un long chemin pour distribuer ses cadeaux.



Il a accompagné les enfants et leurs familles sur la place du village pour voir s'envoler, là-bas, très, très loin dans le ciel, des lanternes qui éclairaient la nuit.

Et sans doute sont-elles arrivées dans le royaume du monsieur à barbe blanche.

Pour terminer cette soirée enchantée, chacun a goûté dans la nouvelle salle polyvalente.

# SOIRÉE FESTIVE - LA CHOUCROUTE !

Sérandon n'est pas en reste pour faire la fête, et la preuve en a été ce samedi 28 janvier dernier.



Les Micalets et leurs amis des alentours, autour d'une choucroute concoctée et servie par les membres du Comité des fêtes, ont longuement applaudi le chanteur Manu Mambo, accompagné de ses deux danseuses et de son guitariste.



Les quatre artistes ont offert à un public ravi, un divertissement inédit entre fiesta espagnole et opérette, et Manu Mambo n'a pas hésité à partager des moments conviviaux avec les participants en s'invitant à leur table pour apporter entrain et bonne humeur !

La soirée s'est poursuivie par un bal où les chansons des années 80 ont entraîné sur la piste bon nombre de convives.



## CONCERT GOSPEL



Le Comité des fêtes de Sérandon aime varier les spectacles. En effet, après l'opérette, il y avait du gospel en l'église avec la chorale Altichœur venue de Basse-Corrèze et qui a fait vibrer le public.

Sous la férule de Sandrine Antunes, les choristes tout vêtus de blanc ont dévoilé leur registre musical avec des rythmes d'une vitalité extraordinaire.

Ils ont swingué, chanté sans partition, a cappella, ou accompagnés de musique, et le public a très longuement applaudi leur prestation.

Les choristes ont repris des standards du gospel tels que "Nobody Knows" ou encore "Happy Day", repris en chœur avec les spectateurs.



## BELOTE



18 équipes se sont retrouvées à l'occasion du concours de belote organisé par le comité des fêtes.



Chaque équipe, chaque participant est reparti avec un lot.

Merci à tous !

### Agenda proche

24 mars : Assemblée Générale du Comité des Fêtes

17 juin : Fête de la Musique avec Ouberet

1 juillet : Holi Run

5 et 6 août : Fête Patronale

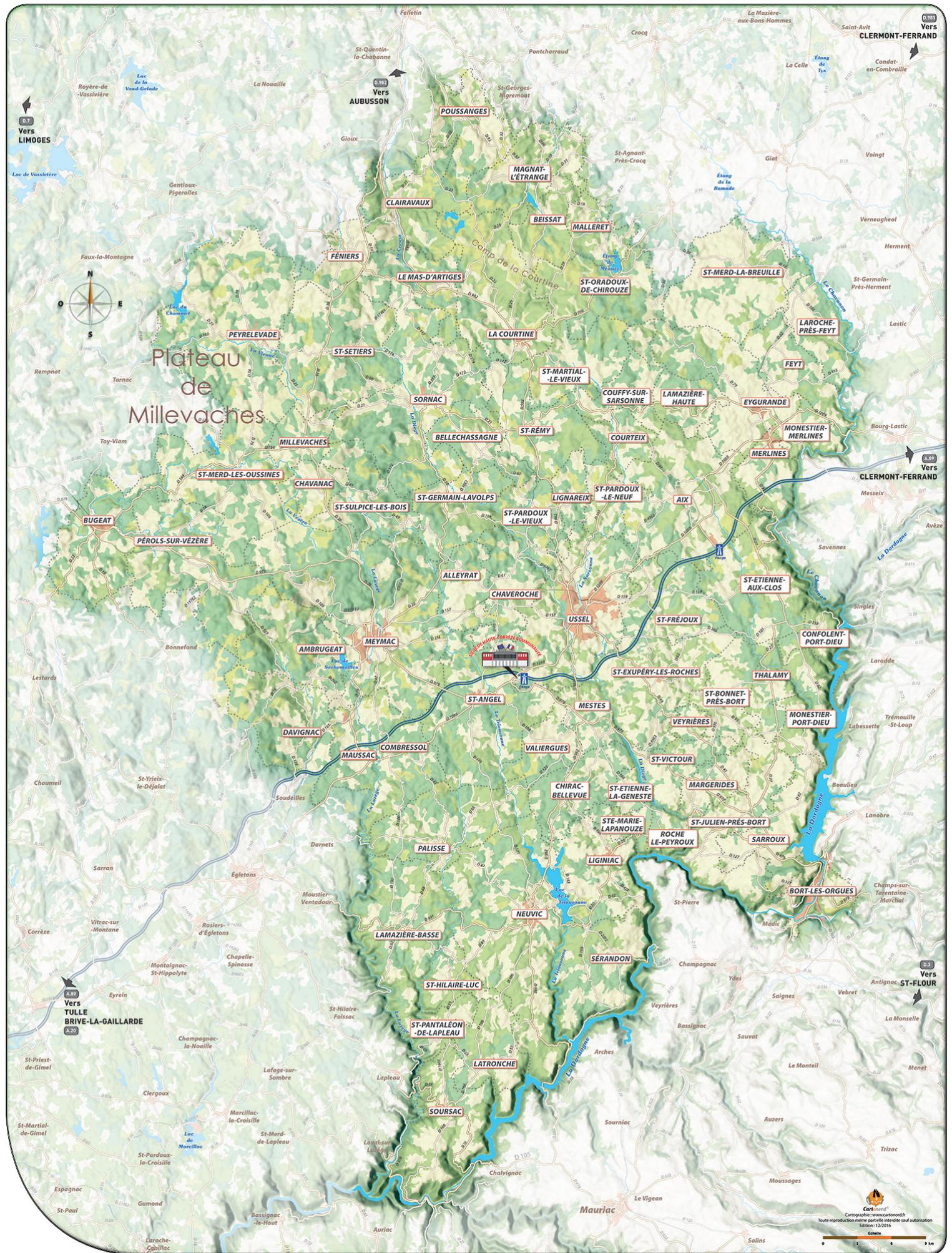
### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes de Sérandon vous convie à son assemblée générale, qui se tiendra à la salle des fêtes, le vendredi 24 mars à 20h30.

Ordre du jour :

- \* Rapport moral, d'activités & rapport financier 2016 ;
- \* Élection du tiers sortant et ouverture à de nouveaux membres ;
- \* Projet de calendrier des manifestations 2017 ;
- \* Questions diverses.

À l'issue de cette assemblée, un verre de l'amitié sera offert à tous les participants.



Découvrez le territoire de la nouvelle communauté appelée Haute-Corrèze Communauté (72 communes)

Président : Pierre CHEVALIER

Le prochain bulletin vous présentera la composition de la H.C.C. (Président et vice-présidents)